Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

RÈGLEMENT NUMÉRO 350-122

(Districts Saint-Thomas-d'Aquin et Sainte-Rosalie et l'ensemble du territoire de la Ville)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 350-122 par la résolution numéro 22-237 en date du 4 avril 2022, tiendra une assemblée publique de consultation le **19 avril 2022**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté vise à modifier le Règlement d'urbanisme numéro 350 afin :

- de modifier le délai prescrit pour déposer une opération cadastrale au ministère concerné;

- de modifier l'empiètement autorisé dans la cour arrière pour les avant-toits;

- d'ajouter une note particulière visant à autoriser, dans certaines zones agricoles, les usages du groupe « Résidence I (1 logement isolé) » ayant déjà reçu une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Les zones concernées 10018-A-21, 10019-A-21, 10020-A-21, 10023-A-21, 10024-A-21, 10025-A-21 et 11006-A-21 sont illustrées sur le croquis ci-dessous :

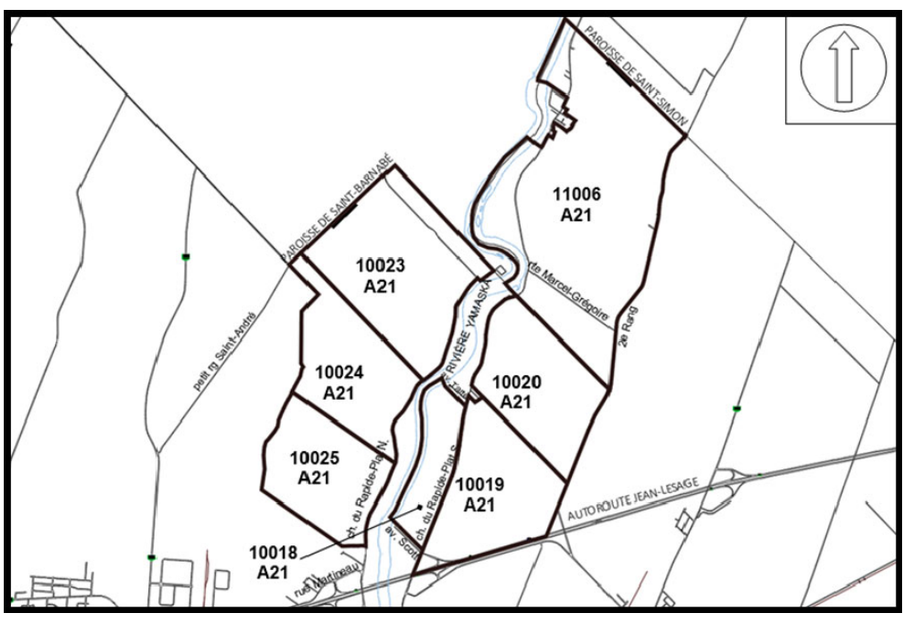

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse suivante : https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 6 avril 2022.

La greffière de la Ville,

Crystel Poirier, LL.L